

APPEL A CANDIDATURES

Afin de garantir la réussite et la pérennité des nouvelles installations en agriculture, la DAAF de la Guadeloupe lance un appel à candidatures dans le cadre de l'animation d'un point accueil installation (PAI) à compter du 3 janvier 2022.

Caractéristiques principales :

- Accueil et information des porteurs de projets en agriculture
- Fonction d'orientation
- Fonction d'aide à l'auto-diagnostic sur le projet
- Fonction de suivi et de collecte de données

Durée du délai d'exécution :

Date prévisionnelle de début des prestations : 03 janvier 2022

Date d'achèvement des prestations : 31 décembre 2022

Formalité d'obtention du dossier de consultation :

Les dossiers de consultation peuvent être retirés jusqu'à quatre jours avant la date limite fixée pour la remise des dossiers de candidatures, en adressant la demande à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (STARF) Saint Phy - B.P. 651 – 97 108 BASSE-TERRE CEDEX.

Contact : Mr Landry SEGA – Tél : 0590 99 09 77, e-mail : landry.sega@agriculture.gouv.fr

Le dossier de consultation peut également être retiré sur le site internet de la DAAF de Guadeloupe à l'adresse suivante : <https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/>

Contenu du dossier de candidature :

- La demande de labellisation complétée et signée par le représentant légal,
- une présentation de l'organisme, (date de création, expérience en matière d'accueil et d'orientation, ressources humaines qui la composent, moyens matériels, les locaux, les salles et lieux d'accueil...);
- l'implantation géographique qui doit faire apparaître les lieux d'accueil, le maillage du territoire proposé si des antennes locales sont proposées, l'amplitude horaire d'accueil ;
- la présentation du personnel doit faire apparaître la qualification, les curriculum vitae détaillés, les champs d'expertise, les formations suivies particulièrement sur le champ de la préparation à l'installation en agriculture ;
- joindre une lettre d'engagement attestant que les personnels en charge des missions du PAI ont pris connaissance du cahier des charges national PAI ;
- la description des étapes de l'accueil et du suivi proposé au candidat ;
- les documents remis au candidat à l'installation ;
- l'existence d'un ou plusieurs partenariats, la description du(des)dit(s) partenariats
- une liste récapitulative de tous les documents portés au dossier ;
- les outils utilisés, leur origine ;

- les documents d'information proposés au public.

Date limite de remise des offres : 5 novembre 2021

Critères d'attribution :

Une commission examinera les candidatures selon les critères suivants :

- Pertinence de la proposition au regard des attendus ;
- Qualité des actions et des productions proposées ;
- Innovation dans l'approche et les actions proposées ;
- Capacité à fédérer les partenaires ;
- Corrélation entre les acquis, les compétences (humaines et financières) mobilisées et les actions à mettre en œuvre ;
- Excellente connaissance du monde agricole guadeloupéen.
- Montant de la prestation.

Date de la publication : 7 octobre 2021